



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les Ministres

→ au Choumar / June

Info NEWS

19 2020

N°: 1112

Paris, le **16 JUIN 2020**

Monsieur le Président,

Nous attirons votre attention sur la question des moyens de paiement acceptés dans les commerces alimentaires en cette période de crise sanitaire.

De nombreuses alertes émanant du secteur associatif, relayées par plusieurs articles de presse ainsi que par le Défenseur des droits, nous remontent des situations dans lesquelles des commerces alimentaires n'accepteraient les paiements qu'en carte bancaire exclusivement. Il s'agirait d'éviter au maximum les contacts entre les agents de caisse et les acheteurs, soit directement, soit par le biais d'une modalité de paiement. Par conséquent, les espèces et les tickets services seraient fréquemment refusés.

Cette situation est inquiétante à plusieurs titres. La France se caractérise par une part de règlement en liquide qui reste très majoritaire et représente encore près de 70 % des transactions effectuées en magasin de proximité.

Parmi les personnes les plus précaires, nombreuses sont celles qui ne possèdent pas de carte de paiement ou bénéficient de titres services dans le cadre de l'aide alimentaire. Le paiement en numéraire ou par chèques ou tickets services constituent aujourd'hui les seules modalités de paiement auxquelles ces personnes ont accès.

De surcroît, l'Etat a organisé une distribution de chèques services au profit des personnes les plus vulnérables. Ces chèques services permettent, en outre, de pouvoir acheter des produits d'hygiène qui sont d'une importance sanitaire fondamentale face à l'épidémie de covid-19.

Nous comprenons les craintes qui motivent ces refus, mais rappelons que seule l'application des gestes barrières offre une protection appropriée au risque sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19.

.../...

Monsieur François ASSELIN
Président
Confédération des PME
10 Terrasse Bellini
92806 PUTEAUX Cedex

En outre, tout en rappelant notre soutien à la modernisation des moyens de paiement et au développement des paiements électroniques, nous rappelons qu'il est illégal de refuser un paiement en espèce dans notre pays.

Il est donc absolument indispensable que l'ensemble des commerces puissent, sur l'ensemble du territoire, continuer à autoriser le paiement en numéraire et en tickets services.

Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir rappeler en urgence à l'ensemble de vos adhérents les règles suivantes :

- Accepter le paiement en numéraire en toutes circonstances ;
- Accepter le paiement en tickets services et rendre la monnaie sur ceux-ci ;
- Veiller à ce que les produits d'hygiène puissent être éligibles aux paiements par tickets services.

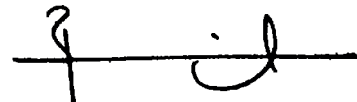
Comptant sur votre compréhension des enjeux sociaux que posent cette situation, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Olivier VERAN




Ministre des Solidarités et de la Santé

Bruno LE MAIRE



Ministre de l'Economie et des Finances

Julien DENORMANDIE



Ministre de la Ville et du Logement

Christelle DUBOS



Secrétaire d'Etat
auprès du Ministre des Solidarité et de la Santé

Agnès PANNIER-RUNACHER



Secrétaire d'Etat
auprès du Ministre de l'Economie et des Finances